

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 juin 2013

2013 V. 19 G Vœu relatif au développement de l'offre de soins de premier recours et de soins d'urgence à Paris et au devenir du service des urgences de l'Hôtel-Dieu.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant que la municipalité parisienne n'a pas souhaité donner son accord pour procéder à la modification du plan local d'urbanisme permettant le lancement du projet de transformation de l'Hôtel-Dieu élaboré par l'AP-HP visant à créer un Hôpital Universitaire de Santé Publique, du fait d'une concertation encore insuffisante sur ce projet et de garanties encore attendues en matière d'offre de soin et d'accueil en urgence ;

Considérant que la direction de l'AP-HP a maintenu sa décision d'une fermeture du service d'accueil en urgence de l'Hôtel-Dieu au 4 novembre 2013 ;

Considérant que le pôle santé de l'Hôtel-Dieu devra impérativement constituer un net progrès pour les Parisiens, en apportant une réponse aux difficultés qu'ils rencontrent pour un accès sans rendez-vous aux soins de premier recours mais également aux soins de consultations spécialisées secteur 1, sans dépassement d'honoraire ; devra impérativement prévoir un accueil 24h/24h, pour des soins primaires en urgence qui n'excluent pas la petite chirurgie et permettent effectivement de restreindre en amont les recours évitables aux services d'urgence ; devra impérativement être à la hauteur des attentes des Parisiens et traduire concrètement l'ambition affichée de construire de nouveaux parcours de soin pour eux et de nouvelles formes d'implication de l'Hôpital dans notre Ville ;

Considérant que les demandes de la Ville pour faire évoluer ce projet ont été prises en compte, avec un accueil 24h/24h pour des soins primaires en urgence, une prévision d'offre de soins plus complète que prévue initialement ainsi que le maintien de certaines activités comme le suivi des patients séropositifs, la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS), l'espace Santé Jeunes Guy Moquet, la dispensation de médicaments ;

Considérant que malgré les transferts de services entrepris depuis 2007 vers d'autres hôpitaux parisiens (dont en dernier lieu celui de la pneumologie, de la chirurgie thoracique et des réanimations, soins continus et soins intensifs), celui du service des urgences ne peut s'envisager sans une concertation approfondie et des garanties précises pour les Parisiens (40.000 accueils en urgence sont concernés par cette réorganisation) et pour les personnels, dont les propositions doivent être examinées ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- L'AP-HP poursuive la concertation des personnels et l'information des Parisiens et adapte en conséquence son projet, avec le souci de répondre aux besoins des habitants, notamment les plus précaires, du centre de Paris ;
- Un programme précis, chiffré et étayé de renforcement des services d'accueil d'urgences du centre de Paris soit présenté à la Ville de Paris, qu'il s'agisse des ressources humaines, des moyens de fonctionnement et des travaux de réorganisation nécessaires et qu'un calendrier précis soit présenté à la Ville de Paris ;
- Le service d'accueil d'urgence continue de fonctionner dans les conditions optimales et réglementaires tant que les conditions citées ci-dessus et au 3^e considérant de ce vœu ne sont pas remplies.